

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACCES VALEUR PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 536 855 921 €.
Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux cedex.
317 326 155 .R.C.S. NANTERRE.

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la SCPI Accès Valeur Pierre sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra dans locaux de BNP PARIBAS REAL ESTATE, 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, le mardi 11 juin 2013 à 9 heures, en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. — Ordre du jour

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes,
- Quitus à la société de gestion,
- Approbation du rapport du conseil de surveillance et quitus au conseil de surveillance,
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
- Affectation du résultat,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2012,
- Autorisation de céder ou d'échanger un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier,
- Autorisation de contracter des emprunts,
- Autorisation de contracter des emprunts relais,
- Fixation de la rémunération de la société de gestion pour les arbitrages de biens immobiliers,
- Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence,
- Constatation du montant des frais de déplacement,
- Nomination de neuf membres du conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour formalités.

II. — Texte des résolutions.

Première résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la société de gestion pour l'exercice 2012.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance, approuve les termes de ce rapport, donne quitus au conseil de surveillance pour l'exercice 2012 et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au conseil de surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2012	61 740 113,79 €
Majoré du report à nouveau	8 890 933,24 €
Augmenté de la reconstitution du RAN après fusion	16 269 631,80 €
Prélevé des sommes décidées au titre de la fusion	-7 812 382,44 €
Résultat distribuable	79 088 296,39 €
Dividende total au titre de l'exercice 2012 (entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	-61 890 813,60 €
Nouveau report à nouveau	17 197 482,79 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2012 s'élève à 26,40 euros.

Le dividende unitaire est fixé aux montants ci-après, selon les dates de jouissance des parts et avant le prélèvement libératoire forfaitaire effectué sur les revenus de liquidités versés aux personnes physiques ayant opté ou, à défaut, la retenue au titre des prélèvements sociaux :

Jouissance	1 ^{er} trim 2012	2 ^{ème} trim 2012	3 ^{ème} trim 2012	4 ^{ème} trim 2012
Pour un trimestre entier	6,60 €	6,60 €	6,60 €	6,60 €

Sixième résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

valeur comptable 1 199 095 503,68 € soit 511,48 € par part

Septième résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

valeur de réalisation 1 282 267 132,85 € soit 546,96 € par part

Huitième résolution. — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2012 :

valeur de reconstitution 1 525 133 861,52 € soit 650,56 € par part

Neuvième résolution. — L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder, après avis favorable du conseil de surveillance, à la vente, à l'échange, à des aliénations ou à des constitutions de droits réels, portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier, aux conditions qu'elle jugera intéressantes et dans la limite du plafond légal.

La présente autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution. — L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10% de la valeur de réalisation à la date de clôture du dernier exercice social (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013. La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

Onzième résolution. — L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts relais pour le compte de la SCPI, après avis du conseil de surveillance aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 145 millions d'euros, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

Douzième résolution. — L'assemblée générale décide de renouveler l'allocation à la société de gestion d'une commission sur arbitrages qui lui est acquise après réalisation des opérations de cession et d'acquisition de biens immobiliers.

Cette commission sur les cessions de biens immobiliers, assise sur le montant cumulé du produit net des ventes revenant à la SCPI est calculée comme indiqué ci-dessous :

Tranche calculée sur la valeur de réalisation de la SCPI au 31 décembre de l'année précédente	Sur les ventes
Produit des ventes ≤ à 3,5%	2,5 % H.T.
Produit des ventes > à 3,5% et ≤ à 10%	2,25 % H.T.
Produit des ventes > à 10% avec un maximum légal de 15%	2 % H.T.

Elle sera payable pour moitié après signature des actes de vente et pour moitié lors du réemploi des fonds provenant des ventes.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Treizième résolution. — L'assemblée générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 3 910,38 € pour l'exercice 2012.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale décide d'allouer des jetons de présence dans la limite d'un montant maximum annuel de 69 750 €.

Quinquième résolution. — L'assemblée générale prend acte du montant versé aux membres du conseil de surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 35 075,36 € pour l'année 2012.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :

Il y a cette année 39 candidatures pour 9 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir, ce qui revient à n'émettre un vote favorable que pour 9 résolutions au maximum sur les 39 résolutions suivantes.

Les 9 associés désignés par l'assemblée générale seront, conformément aux statuts, élus pour une durée de 2 exercices. Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Seizième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Charles Emmanuel D'ADHEMAR DE CRANSAC, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Dix-septième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Bertrand de GELOES, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Dix-huitième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Régis de LAROULLIERE, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Dix-neuvième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur François DEZERT, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingtième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Laurent GRAVEY, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-et-unième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Patrick KONTZ, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-deuxième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Christian LEFEVRE, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-troisième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Patrick WILLEMYS, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-quatrième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Luc ALEXANDRE, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-cinquième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Pierre BABILOTTE, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-sixième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Claude BALLEGEER, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-septième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Henri BART, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-huitième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Serge BLANC, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Vingt-neuvième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Claude BOULAND, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trentième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Paul Louis BOUSQUET, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-et-unième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Luc BRONSART, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-deuxième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis CAYROL, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-troisième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Bernard CHARRON, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-quatrième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Alain CHEVALIER, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-cinquième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de Monsieur Christian CROS, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-sixième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de AXA FRANCE VIE, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-septième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de IMMOBILIERE SAINT ANSELME, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-huitième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de la SCI AVIP SCPI SELECTION, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Trente-neuvième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du conseil de surveillance de la SCI C ET COUTURIER, membre sortant, pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarantième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Hubert DEWAVRIN pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-et-unième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Jean-Marc ETIENNE pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-deuxième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Madame Marie-Anne FORTIN pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-troisième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Anthony GREGOIRE pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-quatrième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Madame Marianne MEDIONI épouse SAMAMA pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-cinquième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur François PIERRAT pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-sixième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Jean-François RENAULT pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-septième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Jean-Michel REYMOND pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-huitième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Maurice THIBEAU pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Quarante-neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Madame Marie-Bérengère TROADEC pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquantième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Patrick WASSE pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquante-et-unième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Hedy AYARI pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquante-deuxième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Philippe BELORGEY pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquante-troisième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Hubert COURTOT pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquante-quatrième résolution. — L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance SC GLERM INVEST pour une durée maximum de 2 exercices. Ce mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2014.

Cinquante-cinquième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

**Associés ayant fait acte de candidature au conseil de surveillance
16^{ème} à 54^{ème} résolutions – 9 postes à pourvoir – 39 candidats**

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age	Nombre de parts
D'ADHEMAR DE CRANSAC Charles Emmanuel *	Ancien membre du directoire d'une banque régionale Président du conseil de surveillance d'une société familiale gérant un patrimoine notamment une exploitation agricole Vice-président de la fondation Louise de Bettignies Trésorier du syndicat départemental de la propriété rurale.	68 ans	750
de GELOES Bertrand *	Chef d'entreprise dans le secteur des transports	65 ans	410
de LAROULLIERE Régis *	Associé RILC et directeur de l'Institut des Actuaire	59 ans	1 332
DEZERT François *	Cadre retraité de la profession bancaire et d'un syndicat patronal (MEDEF) Administrateur paritaire au sein d'organismes sociaux et de santé (URSSAF, CAF et sécurité sociale) Ancien juge au Tribunal de Commerce de Lille	66 ans	420
GRAVEY Laurent *	Directeur des clientèles patrimoniales à la Banque Postale depuis 2012 Responsable du développement de l'expertise commerciale à la Banque Postale de 2008 à 2012	50 ans	226
KONTZ Patrick *	Retraité de la gendarmerie Membre et Président de conseils de surveillance d'autres SCPI	58 ans	191
LEFEVRE Christian *	Responsable d'un centre de gestion de patrimoine – Banque Privée – Outre-mer Ingénieur financier CARDIF ASSURANCE	62 ans	83
WILLEMYS Patrick *	Gérant de la SARL CAPITOLE PATRIMOINE	55 ans	263

ALEXANDRE Jean-Luc *	Opérateur sur les marchés financiers internationaux Président d'une société de gestion immobilière (Royaume-Uni) Membre du conseil d'administration d'un think tank (Etats-Unis) Chargé d'enseignement en 3ème cycle universitaire (France)	51 ans	910
BABILOTTE Jean-Pierre *	Gérant de société	56 ans	490
BALLEGEER Jean-Claude *	Directeur d'une société d'électronique industrielle	67 ans	107
BART Henri *	Directeur retraité d'une filiale d'un groupe bancaire spécialisée dans la gestion immobilière des institutionnels Gestion de son patrimoine immobilier et de son portefeuille en bourse Commissaire aux comptes d'un club philatéliste Bénévole pour la gestion du patrimoine immobilier du Diocèse d'Avignon	68 ans	236
BLANC Serge *	Cadre bancaire (hors groupe BNP PARIBAS) Membre de la Commission épargnants de l'Autorité des Marchés Financiers Administrateur de la Foncière d'Habitat et Humanisme Secrétaire général d'une association de défense des investisseurs	62 ans	19
BOULAND Claude *	Viticulteur en Touraine Ancien gérant d'une société de fruits et légumes	60 ans	1 451
BOUSQUET Paul-Louis *	Ingénieur des mines en retraite Ancien responsable des directions informatiques dans les domaines industriels, bancaires et financiers et de gestion d'évènements. Gère une SCI familiale Membre de conseils de surveillance d'autres SCPI	69 ans	130
BRONSART Jean-Luc *	Investisseur privé	58 ans	162
CAYROL Jean-Louis *	Consultant indépendant dans le domaine financier pour le compte de l'Institut Français de l'Audit Interne IFACI Délégué général d'une association d'épargnants qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie depuis 2005	66 ans	283
CHARRON Bernard *	A rempli pendant plus de 25 ans des missions de contrôle de fonctionnement et de contrôle de régularité dans des domaines financiers et administratifs puis pendant cinq ans a dirigé l'activité de cadres supérieurs	68 ans	150
CHEVALIER Alain *	Notaire à Lyon Membre de conseils de surveillance de SCPI gérées par BNP PARIBAS REIM FRANCE	59 ans	17
CROS Christian *	Modélisation économique des investissements sur le patrimoine des gares à la SNCF depuis 2010 Contrôleur de gestion à la Direction de l'Infrastructure de la SNCF de 2006 à 2009	53 ans	107
AXA FRANCE VIE *	Immobilier AXA REIM Représentée par M. Eddy N'GUYEN		10 508
IMMOBILIERE SAINT ANSELME *	Associée de 8 SCPI différentes Possède également de l'immobilier en direct. Représentée par M. Lionel SABY		636
SCI AVIP SCPI SELECTION *	Filiale du groupe ALLIANZ Représentée par M. Pierre-Yves BOULVERT		11 796
SCI C ET COUTURIER *	Gestion de patrimoine immobilier de rapport important et diversifié Représentée par M. Christophe COUTURIER, directeur général de la société Ecofi-Investissements, filiale de gestion du groupe Crédit Coopératif.		5 905
DEWAVRIN Hubert	Retraité Vice-Président du conseil de surveillance de Siparex Développement, société du groupe SIPAREX, leader français dans le capital investissement dans les Mid Cap Ancien Directeur Financier dans le textile puis dans la vente à distance et un family office	67 ans	327
ETIENNE Jean-Marc	Directeur administratif et financier de société industrielle	56 ans	746
FORTIN Marie-Anne	Membre du conseil d'administration et Présidente de la Vie Sociale d'une EPHAD de 210 lits Membre du conseil de surveillance d'ACCIMMO PIERRE gérée par BNP PARIBAS REIM France	71 ans	754
GREGOIRE Anthony	Directeur d'agence BNP PARIBAS Bastia depuis août 2011 Chargé d'affaire professionnelles BNP PARIBAS Bastia de 2009 à 2011 Conseiller développement de patrimoine BNP PARIBAS Dammartin de 2006 à 2009	30 ans	19
MEDIONI épouse SAMAMA Marianne	En retraite Expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire	68 ans	97
PIERRAT François	Retraité Directeur comptable au sein de différentes filiales de la Compagnie Bancaire	69 ans	41
RENAULT Jean-François	Médecin spécialiste libéral à Dijon Administrateur de la Mutuelle du médecin avenue de l'Opéra à Paris Gérant de SARL à vocation immobilière dans le domaine de la santé	65 ans	91
REYMOND Jean-Michel	Investisseur privé Président de 2 SAS l'une dans les énergies renouvelables, l'autre dans l'immobilier Conseil en entreprise Ancien Directeur Général d'une S.A. dans l'innovation technologique Investisseur Privé	65 ans	754
THIBEAU Maurice	Cadre bancaire retraité (Crédit du Nord) Trésorier d'une association d'aide à la justice Trésorier d'une association de copropriétaires Membre de divers conseils syndicaux	65 ans	209
TROADEC Marie-Bérengère	Conseil en biotechnologies Chercheur en biologie au CNRS	36 ans	7
WASSE Patrick	Responsable Audit Procédures et Comptes Adjoint au Directeur du Traitement des opérations administratives d'une société de services	49 ans	56

AYARI Hedy	Expert-comptable Commissaire aux comptes Dirigeant de société d'expertise comptable	66 ans	20
BELORGEY Philippe	Retraité Directeur de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique, filiale du CNRS, jusqu'en 2008 Membre du Rotary Ex-Président Directeur Général d'entreprise sidérurgique	69 ans	20
COURTOT Hubert	Membre du conseil d'administration de La Pierre Angulaire (EPHAD) à titre bénévole Bénévole de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme (insertion par le logement) Expert immobilier retraité	71 ans	133
SC GLERM INVEST	Société civile représentée par M. Gilles MOULIN, ingénieur en production, praticien en médecine traditionnelle chinoise, enseignant en arts énergétiques chinois		159

* membre du conseil de surveillance de ACCES VALEUR PIERRE dont le mandat vient à échéance à l'assemblée et qui sollicite son renouvellement

Pour avis :

*La société de gestion,
BNP PARIBAS REIM FRANCE*

1302147